

## **LES DOCUMENTS MEDICAUX**

### **1. Généralités :**

Le certificat médical est un écrit destiné à constater ou à interpréter un fait d'ordre médical

Tout certificat rédigé sans examen clinique pourra être considéré comme nul et entraîné des sanctions, C'est un acte grave est qui témoigne de la confiance accordée au médecin.

### **2. Législation :**

#### **a- Rédaction de faux certificats :**

\*Code pénal : article 228.

\*Code de déontologie : articles 24 et 58.

\*Loi de la santé : article 238.

\*La délivrance d'un certificat de complaisance constitue 1<sup>e</sup> infraction disciplinaire.

#### **b- Conditions de rédaction de C.M :**

\*Identité et la qualité du médecin.

\*Utiliser 1 papier libre ou à entête.

\*Nature de document rédigé.

\*Identité de l'intéressé nom prénom âge adresse.

\*Ecriture lisible.

\*Termes clairs et compréhensibles.

\*Respecter le secret médical.

\*Date et signature.

### **3. Principaux types de C.M :**

Le médecin doit établir tous les C.M prévus par la loi, sinon l'établissement est facultatif.

\*C.M de naissance : sexe, heure et lieu de naissance, à terme ou prématuré.

\*C. de constatation de décès.

\*C. prénuptiale.

\*C. dans le cadre d'hygiène et de santé publique.

\*C. de vaccination.

\*C. internement (sans préciser le diagnostic) « maladie mentale ».

\*C. de déclaration de maladie professionnelle.

\*C. de déclaration d'accident de travail : il est fourni par l'employeur, rédigé en 3 exemplaires, on ne précise pas le diagnostic sauf la nature et le siège des lésions et l'ITT.